AVEC NOUS DONNEZ DU POIDS A VOTRE VOIX

CFDT Belle Etoile

Du 19 au 26 mars 2018, vous allez élire vos représentants à l'instance unique : Le comité Social et Economique.

Qu'est-ce-que le CSE ? Mis en place par les ordonnances Macron du 22 septembre 2017 dans le cadre de la réforme du Code du travail, cette instance se substitue aux Délégués du Personnel, au Comité d'Entreprise et au CHSCT, elle en garde les prérogatives (droit à consultation, droit d'expertise, droit d'agir en justice…)

Une Commission Santé, Sécurité, Conditions de Travail et Développement Durable (CSSCT-DD) est créée. Les membres de cette commission sont désignés parmi les élus du CSE.

Les élus du CSE ont également en charge l'organisation des Activités Sociales et Culturelles (ASC).

La CFDT s'engage dans les 4 ans à venir pour :

- Des garanties dans le transfert des salariés à BASF.
- Un fonctionnement de la nouvelle instance tenant compte de l'avis des élus et associant les salariés aux prises de décisions.

Des Activités Sociales et Culturelles plus ouvertes et plus modernes :

- Organiser un fonctionnement participatif collégial de tous les élus.
- Donner aux salariés l'envie de s'investir.
- Analyser finement l'utilisation des aides en fonction des catégories de personnel et publier le résultat.
- Etre à l'écoute des besoins des salariés et faire évoluer les règlements en les simplifiant.
- Mettre en place un site internet.
- Dynamiser le restaurant d'entreprise et organiser le suivi du contrat.

Le projet de transfert à BASF :

La CFDT a obtenu un accord qui prévoit le **maintien des accords Groupe** et une garantie : pendant 18 mois, en cas de suppression de poste et sans possibilité de reclassement chez BASF, le salarié sera prioritaire pour un **retour chez Solvay** face à des candidatures externes. Localement, nous vous accompagnerons pour toutes les **problématiques individuelles et collectives.**

La CFDT sera active sur Belle Etoile pour la mise en œuvre de nouveaux accords.

Accord intergénérationnel, évolutions de carrières pour les séniors, départs en temps partiel en fin de carrière et anticiper l'embauche de jeunes.
Accord évolution carrières : accompagner les salariés dans leur évolution
Qualité de Vie au Travail : faire respecter les engagements pris, déployer le télétravail.
Pénibilité : améliorer les conditions de travail : salles de repos, bruits, cycles fractionnés, port de charges lourdes et gestes répétitifs.
Egalité pro : favoriser l'embauche de personnel féminin dans les ateliers comme dans le comité de direction et aux postes à responsabilité.
Santé / prévoyance : assurer le suivi des contrats.

L'intéressement: 2016, 1825 € en local et 732€ part groupe. 2017, 1955 € en local plus part groupe 2,1% du salaire brut annuel avec un mini de 824€, pour 2018 au prorata du temps présence Solvay avec un complément à discuter avec BASF, avant de renégocier un nouvel accord avec eux.
La prime mensuelle d'objectif: 1100€ à 1260€ en fonction du service. Nous la ferons évoluer pour plus d'équité.

Attention !
La représentativité syndicale dépend de votre vote :

A partir du 1er mai 2018, pour qu'un accord soit applicable, il doit être signé par une ou plusieurs organisations syndicales qui représentent plus de 50 % aux élections professionnelles, contre 30 % auparavant. En clair, les futurs accords devront être signés par au moins 2 syndicats pour pouvoir s'appliquer.

Pour **maintenir** un **dialogue social constructif** et des **résultats** au niveau local et national, votez pour la CFDT et **confirmez** votre **intérêt** pour un **syndicalisme d'engagement**.

L'avenir n'est jamais garanti à 100% mais avec la CFDT, c'est 100 % d'engagement garanti !